



Droits caf saisie sur allocations pour un trop perçu rsa

Par **vivie44**, le **14/04/2016** à **21:35**

Bonjour,rnrnJe voudrais savoir si la CAF a le droit de prendre la totalité de mes allocations familiales ainsi que l'APL pour rembourser une dette de trop perçue sachant qu'elle m'avait mis en place un plan personnalisé pour rembourser ?rnrnMerci.

Par **amajuris**, le **15/04/2016** à **00:40**

bonjour,rnLes prestations familiales sont saisissables pour le recouvrement des prestations indûment versées à la suite de fraudes ou de fausses déclarations de l'allocataire. Dans ce cas, l'organisme débiteur peut saisir toutes les allocations versées.rnsource:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F863>rnsalutations

Par **ADUCAF**, le **22/04/2016** à **01:03**

Bonjour,rnLe montant des retenues est plafonné par le Code de la sécurité sociale de sorte que toutes vos allocations ne peuvent être intégralement saisies sauf si vous disposez de ressources par ailleurs.rnrnSi ce sont vos seules ressources, une contestation des retenues peut être formulées.